

Séance du collège délibératif

Mercredi 13 janvier 2016 14 h 30 - 17 h 30

Destinataires:

J. Belghiti – A. Cordier – J.-M. Dubernard – C. Grouchka – L. Guillevin – Y. Morice – J.-F. Thébaut - Codir

Cabinet du Ministère des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes

Ordre du jour

Délibérations

1. Procès-verbal de la séance du collège délibératif du 2 décembre 2015

Décisions

- 2. Décision sur l'éligibilité à l'évaluation médico-économique : Impact significatif du produit GENVOYA sur les dépenses de l'assurance maladie
- 3. Décision sur l'éligibilité à l'évaluation médico-économique : Impact significatif du produit KYPROLIS sur les dépenses de l'assurance maladie
- 4. Décision sur l'éligibilité à l'évaluation médico-économique : Impact significatif du produit ORKAMBI sur les dépenses de l'assurance maladie
- 5. Décision sur l'éligibilité à l'évaluation médico-économique : Impact significatif du produit COTELLIC sur les dépenses de l'assurance maladie
- 6. Décision sur l'éligibilité à l'évaluation médico-économique : Absence d'impact significatif du produit BLINCYTO sur les dépenses de l'assurance maladie
- 7. Décision sur l'éligibilité à l'évaluation médico-économique : Absence d'impact significatif du produit CRESEMBA sur les dépenses de l'assurance maladie
- 8. Document : Qualité de vie au travail et qualité des soins : revue de la littérature
- 9. Décision portant annulation partielle de la décision n°2015.0280/DC/MSP du 30 décembre 2015 portant accréditation de la qualité de la pratique professionnelle - Décision portant accréditation de la qualité de la pratique professionnelle modifiée par la décision du 13 janvier 2016
- 10. Label méthodologique à la recommandation de bonne pratique élaborée par la élaborée par l'association COMETE, la Société Française de Médecine Physique et de Réadaptation (SOFMER), le Laboratoire de Psychologie des Comportements et des mobilités de l'Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux (IFSTTAR), la Fédération Française de Médecine Physique et de Réadaptation-Collège National Professionnel (FEDMER) : Reprise de la conduite automobile après une lésion cérébrale acquise non évolutive
- 11. Fiche mémo : Prise en charge médicamenteuse de la douleur chez l'enfant : alternatives à la codéine
- 12. Actes et prestations ALD n°1 : Accident vasculaire cérébral invalidant
- 13. Actes et prestations ALD n°14 : Asthme persistant sévère, insuffisance respiratoire chronique grave



14. Actes et prestations - ALD n°14 : Insuffisance respiratoire chronique grave de l'adulte secondaire à une bronchopneumopathie chronique obstructive

Avis

- 15. Avis du collège en vue de l'inscription sur la liste prévue à L. 5123-2 du code de la santé publique de la spécialité OPDIVO (nivolumab) dans le traitement du mélanome avancé (non résécable ou métastatique)
- 16. Avis du collège sur l'efficience de la prise en charge par l'assurance maladie de la spécialité OPDIVO (nivolumab) dans le traitement du mélanome avancé (non résécable ou métastatique)
- 17. Avis relatif à la modification de la Liste des actes et prestations mentionnée à l'article L. 162-1-7 du code de la sécurité sociale, portant sur l'acte de recherche de la trisomie 21 fœtale par analyse de l'ADN fœtal libre circulant dans le sang maternel
- 18. Avis relatif à la modification de la Liste des actes et prestations mentionnée à l'article L. 162-1-7 du code de la sécurité sociale, proposée par la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés le 14 septembre 2015 et portant sur l'examen diagnostique de biologie médicale à réaliser dans le cadre du dépistage de l'hépatite virale B
- 19. Avis sur le projet d'arrêté limitant la pratique de l'acte de pose de dispositifs pour stérilisation tubaire par voie hystéroscopique à certains établissements de santé en application de l'article L. 1151-1 du code de la santé publique

Le Président Professeur Jean-Luc Harousseau Signé